

**Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités**  
**Direction des voies navigables**  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 73 42 22  
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 2021-SEVAD-CH-OC022

Rennes, le 13/10/2021

Objet : Prolongation Fermeture chemin de contre halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

**Considérant** que des travaux d'installation d'un pompage provisoire, biefs de Prad Hir, doivent être réalisés du 28/09/2021 au 11/10/2021 et que ceux-ci doivent être prolongés jusqu'au 22 octobre 2021 ;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de contre halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de contre halage à proximité de la prise d'eau de Prad Hir, rive gauche, bief 233 Prad Hir sur la commune de SAINT COULITZ, est interdit à tous les usagers.

#### **Du 28 septembre 2021 au 22 Octobre 2021**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise LEDU.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint Coultiz.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et  
développement durable

Véronique VÉRON